

**VILLE D'AVIGNON**  
**DEPARTEMENT ATTRACTIVITE TERRITORIALE**  
**APPELS A PROJETS 2021**

**SOMMAIRE**

**Pages 2 - 4 : Appel à projets Commerce 2021**

**Pages 5 - 7 : Appel à projets Economie Sociale et Solidaire (ESS) 2021**

# APPEL A PROJETS COMMERCE

## ANNEE 2021

### PREAMBULE :

Pour l'année 2021, la Ville d'Avignon a souhaité renouveler son appel à projet pour l'attribution des subventions aux associations portant des actions en matière de commerce de proximité.

L'objectif est de permettre à tous les porteurs de projets de proposer des actions répondant aux axes de travail prioritaires de la Ville d'Avignon dans le cadre de son soutien au commerce de proximité.

Le présent appel à projet, appelle les objectifs de la Ville d'Avignon et décrit la procédure mise en place pour le dépôt et l'instruction des demandes de subventions.

### LES AXES STRATEGIQUES DE LA VILLE D'AVIGNON EN MATIERE DE COMMERCE :

En adoptant son plan d'action stratégique pour le commerce de proximité et l'artisanat en avril 2017, la Ville d'Avignon a lancé une politique ambitieuse visant à soutenir l'activité commerciale et concourant la redynamisation de son centre-ville.

Cette démarche a d'ailleurs été renforcée en 2018 à travers le programme Action cœur de Ville dont la Ville est lauréate.

Fort de ces actions et soucieuse d'affirmer le partenariat constructif mis en œuvre avec les associations de commerçants dans l'élaboration de ces démarches, la Ville d'Avignon a souhaité mettre en place depuis 2019, un appel à projet pour l'attribution des subventions aux associations.

A travers son soutien aux associations de commerçants, la Ville souhaite plus particulièrement mettre en œuvre le volet animation de son plan d'action stratégique.

C'est pourquoi le présent appel à projet a vocation à financer prioritairement les actions d'animation, de promotion et de communication proposées par les associations de commerçants, tous au long de l'année et notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Seront ainsi éligibles les projets portant sur :

- L'organisation et l'animation d'évènements visant à favoriser l'attractivité commerciale de la Ville tout au long de l'année
- La mise en place d'animations ou d'évènements à l'occasion des fêtes de fin d'année
- Les actions de communication et de promotion contribuant à valoriser l'offre commerciale de la ville et son attractivité

L'année 2021 s'inscrit dans un contexte particulier, celui d'une grande incertitude liée à l'évolution de la crise sanitaire et dans la continuité de l'année 2020.

En effet, du fait de la crise sanitaire, l'année 2020 a donné lieu à un renforcement des subventions aux associations dans le cadre du plan de relance, mais dans la mesure où de nombreuses manifestations n'ont pu se tenir comme prévu, l'intégralité de ses subventions n'a pas été consommée.

L'incertitude liée à l'évolution de la situation sanitaire en 2021 conduit la ville d'Avignon comme les acteurs économiques, au premier rang desquels les associations de commerçants, à se montrer à la fois ambitieux afin de pouvoir accompagner la dynamique de reprise espérée, et prudent dans la mise en œuvre, notamment en tenant compte des subventions versées en 2020.

Ainsi, il est demandé spécifiquement d'inclure dans chaque demande de subvention 2021, un document spécifique dressant le bilan de l'emploi de la subvention 2020 au regard des objectifs de la convention de partenariat et d'ajuster la demande 2021 à la hauteur des besoins de financement complémentaires si nécessaire.

### **CRITERES DE SELECTION :**

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de subventions, les critères suivants seront examinés :

#### **➤ Critères relatifs à la structure associative :**

- Vie associative réelle et démocratique : nombre d'adhérents, tenue des assemblées générales, renouvellement des instances internes ...
- Santé financière, transparence de gestion : présentation des comptes et budgets, diversification des recettes, capacité d'autofinancement

#### **➤ Critères relatifs à l'action ou au projet proposé :**

- Action se déroulant sur le territoire de la Ville d'Avignon
- Complémentarité et cohérence des projets avec la politique d'animation et de promotion portée par la Ville d'Avignon
- Complémentarité et cohérence des projets avec les autres projets associatifs notamment les projets mutualisés au sein de la Fédération des Commerçants
- Moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action
- Modalités de communication et d'information sur l'action
- Qualités des partenariats, modalités d'associations des habitants et/ou partenaires

### **PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

#### **Contenu du dossier :**

Les structures souhaitant répondre à l'appel à projet devront constituer un dossier de demande de subvention composées des pièces suivantes obligatoires :

- Charte la vie associative datée et signée

- Déclaration d'intention
- Le budget prévisionnel de l'année 2021 et le cas échéant le budget prévisionnel du ou des projet(s) faisant l'objet de la demande de subvention.
- Les statuts de l'association régulièrement déclarés
- Rapport du commissaire aux comptes (si nécessaire)
- Comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le rapport d'activité de l'année n-1
- Le PV de la dernière assemblée générale avec notamment la composition du bureau
- Le n°SIRET/SIREN de l'association
- Un relevé d'identité bancaire
- Le planning de réalisation de l'action et les lieux prévus
- Le descriptif détaillé du projet (2 pages maximum)
- Éléments de bilan de l'emploi de la subvention 2020

#### **Remise des candidatures :**

Les dossiers devront être déposés le :

**Lundi 03 mai 2021 au plus tard,**  
**sur le portail associatif de la Ville d'Avignon depuis le site [avignon.fr](http://avignon.fr)**

#### **Procédure et calendrier indicatif d'instruction :**

Les dossiers feront l'objet d'une instruction par les services de la Ville d'Avignon et seront examinés lors de la commission développement économique qui rendra un avis consultatif préalable à la décision d'octroi des subventions par le Conseil Municipal.

- 03 mai : réception des dossiers de demandes de subventions (délai de rigueur)
- Mai : instruction des dossiers de demandes de subventions par le Département Attractivité Territoriale de la Ville d'Avignon.  
L'instruction pourra donner lieu à des demandes de pièces ou d'informations complémentaires et si nécessaire à un rendez-vous entre l'association concernée et le service instructeur.
- Fin juin / début juillet selon calendrier des assemblées : décision d'attribution en Conseil Municipal
- Signature des conventions d'attribution préalable au versement des subventions dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur

#### **Renseignements**

Département Attractivité Territoriale :

**Mme Naïma Guenaoui** - 04.90.80.44.08 / [naima.guenaoui@mairie-avignon.com](mailto:naima.guenaoui@mairie-avignon.com)

Direction Vie Participative :

**Mme Sofia Lefort** - 04 32 76 84 67 / [sofia.lefort@mairie-avignon.com](mailto:sofia.lefort@mairie-avignon.com)

# APPEL A PROJETS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ANNEE 2021

## PREAMBULE :

Pour l'année 2021, la Ville d'Avignon a souhaité relancer un appel à projets pour l'attribution des subventions aux associations portant des actions en matière d'Economie Sociale et Solidaire.

L'objectif est de permettre à tous les porteurs et porteuses de projets de proposer des actions répondant aux axes de travail prioritaires de la Ville d'Avignon dans le cadre de son soutien au développement de l'ESS.

Le présent appel à projets, rappelle les objectifs de la Ville d'Avignon et décrit la procédure mise en place pour le dépôt et l'instruction des demandes de subventions.

## LES AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES DE LA VILLE D'AVIGNON EN MATIERE D'ESS :

L'Economie Sociale et Solidaire, est définie par la Loi du 31 Juillet 2014 qui reconnaît l'intérêt public d'un mode d'entreprendre différent, générateur de richesses économiques et de réponses aux besoins sociaux et environnementaux en plaçant l'être humain au cœur de la démarche économique.

La Ville d'Avignon porte un projet ambitieux de ville durable et solidaire qui se traduit dans l'ensemble de ses politiques publiques, impulsées depuis 2014.

A ce titre, la Ville d'Avignon souhaite affirmer son rôle de contributeur au développement de l'ESS sur son territoire en accompagnant les acteurs qui œuvrent dans ce domaine.

**Les priorités d'actions définies par la Ville d'Avignon pour l'année 2020 portent sur les thématiques suivantes :**

- **Emploi, insertion et promotion de l'Economie Sociale et Solidaire**

De manière générale, la Ville souhaite accompagner les projets visant à promouvoir le développement de l'ESS, de l'économie circulaire, de l'Economie de la Fonctionnalité et de la Coopération et de manière générale les nouvelles formes d'entreprendre et d'innovation sociale sur le territoire vers une transition écologique et solidaire. Elle entend ainsi soutenir les initiatives de toute nature répondant à ces objectifs (organisation de manifestations, contributions à des événements, animations, interventions ...) susceptibles de se dérouler sur son territoire.

Particulièrement, la Ville tient à encourager toute démarche visant à rapprocher un public jeune, ou plus largement dit « en situation d'insertion », du monde de l'ESS. Il s'agit par exemple d'impliquer ce public à la mise en œuvre d'une action associative ou d'intérêt général sur une courte durée (participation au diagnostic, construction du projet, réalisation de l'action, ateliers pratiques, etc.). L'idée est de permettre la valorisation de la citoyenneté par le soutien à des actions favorisant l'engagement et la participation des jeunes en insertion dans le monde associatif (démarche participative, bénévolat,..).

- **Nouveaux modes de consommation et de nouvelles formes de commerce**

La Ville souhaite soutenir les initiatives visant à favoriser l'émergence de modes de consommation durable et responsable parmi lesquelles : Monnaie Locale Complémentaire ; supermarchés coopératifs ; coopératives citoyennes ; démarches collectives visant à diminuer l'impact environnemental des commerces : réduction et tri des déchets, réductions des emballages, livraisons bas carbone, circuits-courts, etc.

- **Tiers lieux**

La Ville souhaite pouvoir encourager les actions à destination des habitants à travers des tiers lieux associatifs présents sur son territoire (repair-café, fabLab, ateliers partagés, conciergerie solidaire, coworking ...)

- **Alimentation durable**

En complément des actions qu'elle porte elle-même en faveur du développement d'une alimentation durable, notamment à travers la restauration scolaire municipale, la Ville d'Avignon souhaite encourager les projets associatifs visant à promouvoir, développer ou accompagner des modes de production et de consommation de produits agricoles durables, sains et responsables y compris le tri et la valorisation des bio-déchets (compost). En cette période de crise économique et sanitaire, la Ville sera particulièrement attentive aux projets touchant les publics les plus défavorisés, comme le public étudiant notamment.

## **CRITERES DE SELECTION :**

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de subventions, les critères suivants seront examinés :

➤ **Critères relatifs à la structure associative :**

- Vie associative réelle et démocratique : nombre d'adhérents, tenue des assemblées générales, renouvellement des instances internes ...
- Santé financière, transparence de gestion : présentation des comptes et budgets, diversification des recettes, capacité d'autofinancement

➤ **Critères relatifs à l'action ou au projet proposé :**

- Action se déroulant sur le territoire de la Ville d'Avignon
- Adéquation du projet avec les priorités de la Ville
- Adéquation du modèle économique et des valeurs portées par les porteurs de projet – contribution à la création d'emploi non délocalisable
- Moyens mis en œuvre pour la réalisation de l'action
- Modalités de communication et d'information sur l'action
- Qualité des partenariats : modalités de l'implication citoyenne et d'association des habitants et/ou partenaires associatifs

## **PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS :**

### **Contenu du dossier :**

Les structures souhaitant répondre à l'appel à projets devront constituer un dossier de demande de subvention composées des pièces suivantes :

- Le formulaire CERFA dûment rempli (formulaire unique n°12156\*05)
- Les statuts de l'association régulièrement déclarés
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil d'administration, bureau, etc.)
- Un relevé d'identité bancaire portant adresse correspondant à celle du n°SIRET/SIREN
- Le bilan comptable de l'année n-1
- le budget prévisionnel de l'année 2020 et le cas échéant le budget prévisionnel du projet faisant l'objet de la demande de subvention
- Le rapport d'activité de l'année n-1
- La charte de la vie associative dûment signée

### **Remise des candidatures :**

Les dossiers devront être déposés le :

**Lundi 03 mai 2021 au plus tard,**  
**sur le portail associatif de la Ville d'Avignon depuis le site [avignon.fr](http://avignon.fr)**

### **Procédure et calendrier indicatif d'instruction :**

Les dossiers feront l'objet d'une instruction par les services de la Ville d'Avignon et seront examinés lors de la commission développement économique qui rendra un avis consultatif préalable à la décision d'octroi des subventions par le Conseil Municipal.

- 03 mai : réception des dossiers de demandes de subventions (délai de rigueur)
- Mai : instruction des dossiers de demandes de subventions par le Département Attractivité Territoriale de la Ville d'Avignon.  
L'instruction pourra donner lieu à des demandes de pièces ou d'informations complémentaires et si nécessaire à un rendez-vous entre l'association concernée et le service instructeur.
- Fin juin / début juillet selon calendrier des assemblées : décision d'attribution en Conseil Municipal

### **Renseignements**

Pour toutes demandes de renseignement concernant la création de votre profil ou la gestion administrative de votre demande sur le portail associatif, vous pouvez contacter **le service de la Vie Associative au 04.32.76.84.65**. ou directement **Mme Sofia Lefort - 04 32 76 84 67 / [sofia.lefort@mairie-avignon.com](mailto:sofia.lefort@mairie-avignon.com)**

Concernant les questions de fond du projet, vous pouvez contacter Mme **Justine Le Noac'h à [justine.lenoach@mairie-avignon.com](mailto:justine.lenoach@mairie-avignon.com) et au 07.63.21.29.12** au département attractivité territoriale.